



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le rapport du Comité spécial sur le changement climatique pourrait ouvrir la voie de la durabilité au Nouveau-Brunswick**

**Le 24 octobre 2016**

**Fredericton** – Le [rapport final du Comité spécial sur le changement climatique](#) témoigne de l'importance de faire entendre notre voix. [Les huit membres de ce comité multipartite](#) ont écouté la voix des Néo-Brunswickois et ont rédigé un rapport susceptible d'établir les fondations nécessaires à la durabilité à long terme et à la création d'emplois stables tout en nous permettant d'atteindre nos objectifs en matière de protection du climat.

« Le Conseil de conservation demande au gouvernement de s'engager dès maintenant à adopter les recommandations du Comité et d'indiquer dans son Discours du Trône du 2 novembre prochain comment il entend traduire ces recommandations dans les faits », a déclaré Louise Comeau, directrice du Changement climatique et des Solutions énergétiques.

Les recommandations du Comité spécial font écho aux recommandations que le Conseil de conservation a faites dans son [plan d'action sur le climat](#). Dans le cadre des propositions que nous avons énoncées dans ce plan d'action, nous avons demandé au gouvernement de mettre en place un réseau électrique ne reposant pas sur les combustibles fossiles d'ici à 2030 et de se diriger vers un système zéro émission en renforçant son engagement envers les énergies renouvelables. Pour sa part, le Comité spécial demande une élimination du charbon d'ici à 2030 et une augmentation de 20 % de la norme de portefeuille d'énergies renouvelables. Nous avons demandé l'instauration d'un régime de taxation du carbone dont les revenus serviront à financer le réaménagement de bâtiments, y compris de logements sociaux, ainsi que l'introduction de mesures incitatives visant à transformer le système de transport de façon à ce qu'il ne dépende plus des énergies propres. À cet égard, le Comité spécial recommande la création d'un Fonds climatique pour atteindre ce même objectif.

En ce qui concerne la gouvernance, le Comité spécial a aussi emboîté le pas du Conseil de Conservation en tenant compte des souhaits des Néo-Brunswickois et en demandant l'introduction d'une loi sur le changement climatique afin de rendre légal l'établissement d'un objectif provincial de réduction du niveau de gaz à effet de serre pour faire en sorte que ce niveau soit de 40 % inférieur à celui de 1990 d'ici à 2030 et de 80 % inférieur à

celui de 2001 d'ici à 2050. Le Comité a également demandé au gouvernement de renforcer les codes de construction, les lignes directrices et la législation sur l'aménagement du territoire ainsi que les règles d'approvisionnement des marchés afin d'exiger des choix peu polluants. En ce qui concerne les activités gouvernementales, le Comité spécial demande au gouvernement de former un comité du Cabinet sur le changement climatique dirigé par le premier ministre et chargé de consolider la capacité du Secrétariat du changement climatique du Nouveau Brunswick de veiller à la réalisation des objectifs fixés.

« C'est à bras grand ouverts que nous accueillons le rapport du Comité spécial et ses recommandations. Nous tenons à remercier le Comité pour son magnifique travail ainsi que pour avoir écouté avec tant de respect l'avis des Néo-Brunswickois. Nous attendons maintenant de voir si le gouvernement fera preuve d'autant de respect que le Conseil de conservation vis-à-vis du travail du Comité », a déclaré Madame Comeau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Comeau par courriel, à : [louise.comeau@conservationcouncil.ca](mailto:louise.comeau@conservationcouncil.ca), ou par téléphone, au : 506 238 0355